

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France

5, rue des Trésoriers de France

34000 Montpellier

09 63 57 44 06

occitanied@fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE SAINT SATURNIN

Village

48500 Saint Saturnin

► Nos partenaires :



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

L'Église de Saint-Saturnin

à SAINT SATURNIN (48500)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► L'histoire de la collégiale.

Datable de la fin du XIe s. l'ancienne collégiale Saint-Saturnin, aujourd'hui église paroissiale, était autrefois la chapelle du château tout proche. Elle est citée en 1155 dans un acte de cession de l'église par l'évêque de Mende à l'abbaye Saint-Victor de Marseille.

L'église Saint-Saturnin est une construction romane sobre composée d'une nef étroite flanquée au sud d'un collatéral, d'un chevet plat et d'une sacristie. Un clocher carré couvert d'un toit à quatre pans surmonte la dernière travée du collatéral en formant un porche aujourd'hui muré.

Les deux premières travées du collatéral, construit postérieurement à la nef, devaient former les deux chapelles Notre Dame fondées par la famille Valady et du Saint-Esprit, mentionnées dans un procès-verbal de 1662. On pénètre à l'intérieur de l'église par un portail roman plein cintre encadré par des voussures nues, au-dessus duquel se trouve un œil-de-bœuf.

La travée sud est percée par trois arcades en plein centre faisant communiquer la nef avec un collatéral très étroit, voûté en berceau.

Le chœur est percé par une baie étroite et ébrasée à l'intérieur.

◆ ◆ LES TRAVAUX DE RESTAURATION

Les travaux de restauration entrepris ont un caractère urgent vu les désordres constatés depuis des années sur la structure même du bâtiment.

La toiture : le projet consiste en la réfection de la toiture et en la restauration de son clocher. Les ardoises en place seront remplacées à neuf par des ardoises de Lachamp..

La charpente du clocher sera reprise à neuf.

Le clocher : à l'intérieur du clocher, un beffroi neuf en bois sera mis en place pour supporter la cloche et éviter les vibrations sur les maçonneries. Les poutres support seront scellées dans les maçonneries avec l'interposition de cales en plomb pour limiter les vibrations

C'est pour mener à bien ce programme que l'Eglise St Saturnin a besoin de vous !

Montant des travaux	231 142 € HT
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Janvier 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'Église de Saint-Saturnin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/85160

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'Église de Saint-Saturnin

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Saint Saturnin